

31 octobre 2022

(22-8161)

Page: 1/5

Original: anglais

GRUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LES MPME

RÉUNION OUVERTE DU 12 OCTOBRE 2022

Résumé des discussions

La communication ci-après, datée du 31 octobre 2022, est distribuée à la demande du coordonnateur du Groupe de travail informel sur les MPME.

Le Groupe de travail informel sur les MPME (Groupe de travail sur les MPME) a tenu sa cinquième réunion ouverte de l'année le 12 octobre 2022. Au total, 51 délégations¹ ont assisté à cette réunion hybride, dont 10 États non membres du Groupe de travail (Angola, Cambodge, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Iran (observateur), Madagascar, République centrafricaine, Tchad, Thaïlande et Togo).

1 RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

1.1. Les discussions des membres ont porté sur la mise en œuvre de l'ensemble de textes de 2020 concernant les MPME et sur les idées quant à la voie à suivre. Le Mexique a signalé l'inclusion récente d'une section sur les MPME dans son rapport EPC d'octobre 2022, tandis que l'Union européenne et l'Uruguay ont informé le Groupe des travaux qu'ils menaient pour mettre en œuvre la Décision de 2019 concernant la BDI. Il a été dit qu'il serait intéressant d'améliorer et d'élargir la base de données sur les références faites aux MPME dans le cadre des EPC afin de rendre ces renseignements plus accessibles, ainsi que d'inclure des documents de questions-réponses contenant des réponses aux questions concernant spécifiquement les MPME. Les membres ont également discuté de l'importance de la sensibilisation et de l'assistance à ceux qui avaient approuvé l'ensemble de textes de 2020 concernant les MPME mais qui n'avaient pas encore pu commencer à le mettre en œuvre.

1.2. S'agissant de la voie à suivre, plusieurs membres ont dit qu'ils souhaitaient mieux comprendre les dispositions des accords commerciaux régionaux relatives aux MPME, leur incidence et les meilleures pratiques concernant leur utilisation. Les autres sujets abordés par les membres du Groupe incluent les MPME rurales, la durabilité, le commerce transfrontières sans papier, les envois de faible valeur et l'application des perspectives de genre aux recommandations commerciales concernant les MPME. Le Groupe a également envisagé la tenue de sessions spécifiques et l'élaboration de recueils de bonnes pratiques sur des sujets présentant un intérêt particulier.

1.3. Deux réunions d'information sur les discussions relatives aux MPME tenues dans d'autres comités de l'OMC ont été organisées par le Secrétariat: la première au sujet de la séance thématique du Comité OTC de juillet sur les MPME et la deuxième à propos de la mise en œuvre de la Décision de 2019 concernant la BDI. Il est ressorti de la réunion du Comité OTC que les Membres de l'OMC

¹ Angola; Arabie saoudite, Royaume d'; Argentine; Australie; Autriche; Bolivie, État plurinational de; Brésil; Cambodge; Canada; Chili; Chine; Corée, République de; Costa Rica; Côte d'Ivoire; El Salvador; Espagne; Eswatini; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; France; Hong Kong, Chine; Hongrie; Iran (observateur); Israël; Japon; Kazakhstan; Lettonie; Liechtenstein; Madagascar; Malaisie; Mexique; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Pérou; Philippines; République centrafricaine; République slovaque; République tchèque; Royaume-Uni; Singapour; Suède; Suisse; Taipei chinois; Tchad; Thaïlande; Togo; Türkiye; Ukraine; Union européenne; Uruguay; et Viet Nam (les États non membres du Groupe de travail sur les MPME figurent en italique).

étaient convenus d'échanger leurs données d'expérience dans des domaines tels que l'environnement, les produits numériques et les MPME. La séance thématique du Comité OTC a également clairement montré la nécessité de fournir un soutien pour aider les MPME à se mettre en conformité. S'agissant de la Décision concernant la BDI, trois membres ont conclu des accords bilatéraux pour la transmission électronique de données et il existe une initiative parallèle pour les économies en développement et les PMA qui vise à envisager d'utiliser le système SYDONIA de la CNUCED pour transmettre automatiquement des données à l'OMC. Le Canada et l'Uruguay, qui comptent parmi les trois Membres de l'Organisation à avoir conclu un accord avec le Secrétariat pour l'échange automatique de données, ont vivement encouragé les autres Membres à faire de même. Le Canada a également dit qu'il souhaitait mieux comprendre les obstacles que les Membres pouvaient rencontrer dans la mise en œuvre de la Décision concernant la BDI afin de trouver des moyens de les surmonter. Dans l'ensemble, les membres du Groupe de travail sur les MPME se sont félicités de ces deux mises à jour et ont dit qu'ils souhaitaient vivement continuer d'être régulièrement informés des discussions sur les MPME tenues à l'OMC. À cet égard, le Groupe a invité le Secrétariat à établir une cartographie des travaux et discussions liés aux MPME menés au sein d'autres organes de l'Organisation.

1.4. Le Secrétariat a organisé deux autres réunions d'information. La première a permis de présenter les conclusions d'une revue de la littérature concernant les effets des accords commerciaux régionaux sur la participation des MPME au commerce faite par l'équipe du Secrétariat chargée des MPME (INF/MSME/W/40). Cette revue de la littérature sur les ACR a montré que ces derniers avaient un effet indéterminé sur la participation des MPME au commerce, ces accords ayant à la fois des effets positifs et des effets négatifs. En outre, il existe des lacunes importantes dans l'analyse des incidences de chapitres et de dispositions spécifiques sur les MPME. Les Membres ont dit qu'ils souhaitaient vivement poursuivre l'examen de cette question, y compris par l'échange de bonnes pratiques. La deuxième réunion d'information, tenue par la Division du commerce des services et de l'investissement, était axée sur les paiements transfrontières et l'AGCS. Il a été noté que l'AGCS était le seul dispositif qui pourrait permettre une intégration plus poussée des systèmes de paiement et des services mondiaux, mais qu'il restait sous-utilisé. Cette réunion d'information a été suivie d'une séance de partage de connaissances avec la BID et Visa sur le commerce inclusif et les paiements transfrontières, organisée par le Forum économique mondial (WEF). Cette séance a également mis en lumière la nécessité d'assurer l'interopérabilité des systèmes et l'importance des paiements transfrontières pour le commerce électronique.

1.5. Le Groupe a également entendu trois autres exposés thématiques présentés par l'ITC, la fondation IOTA et la Global Express Association (GEA) sur la facilitation des échanges, la numérisation des documents commerciaux et les envois de faible valeur. L'ITC a présenté les principales conclusions de sa publication intitulée "Supporting SMEs through trade facilitation reforms" et a souligné la nécessité de disposer: de libellés simples, comme le prescrivait l'AFE; d'une certaine flexibilité et de politiques conçues spécialement pour les petites entreprises, en particulier pour l'élaboration de programmes d'opérateurs économiques agréés (OEA) car les MPME peuvent à la fois bénéficier grandement de ces programmes et être affectées par leurs critères; et, enfin, de systèmes de paiement électronique pour simplifier le processus commercial. La fondation IOTA a expliqué comment la numérisation et l'automatisation pouvaient simplifier la saisie des renseignements dans les formulaires commerciaux, qui se répétaient souvent. L'intervenant a souligné la nécessité, pour les entreprises et les organismes gouvernementaux, d'utiliser des normes mondiales ouvertes pour la numérisation du commerce afin de faciliter l'interopérabilité et de promouvoir l'intégration. Enfin, la GEA a mentionné deux systèmes qu'elle propose de mettre en place pour simplifier le paiement et le recouvrement des droits de douane visant les envois de faible valeur, et ainsi réduire les difficultés de mise en conformité pour les MPME. En outre, la GEA a préconisé la création d'un répertoire mondial des taux de droit et d'imposition qui serait géré par une institution publique mondiale et destiné à promouvoir la prévisibilité et la fiabilité des renseignements et a invité les Membres de l'OMC à examiner le rôle que l'Organisation pourrait jouer à cet égard. De plus amples détails sur chacun de ces exposés sont disponibles dans l'annexe.

1.6. Les Membres ont reçu des renseignements actualisés sur les derniers faits nouveaux concernant la plate-forme Web Trade4MSMEs. Des efforts sont actuellement déployés pour assurer le financement à long terme de cette plate-forme car le partenariat avec TAF2+ prendra fin en décembre 2022. Un partenariat stratégique a été établi avec Trade Finance Global et des discussions sont en cours avec l'Institute of Export and International Trade (IOE&IT) du Royaume-Uni. Les activités de promotion se poursuivent, quatre webinaires nationaux ayant été organisés et deux

autres étant prévus pour le Mexique et la République dominicaine. Douze nouveaux guides ont également été publiés avant le Forum public en septembre.

1.7. Les deux finalistes de l'édition 2022 de l'initiative Small Business Champions, Inclusive Trade et Sidley Austin, ont présenté au Groupe leurs propositions, à savoir "Verified for Impact" et le programme Pro Bono de Sidley pour les entreprises émergentes, qui ont été les mieux classées. Les deux lauréats essaieront de se reconnecter pour présenter leurs propositions à la prochaine réunion du Groupe de travail sur les MPME.

2 PROCHAINES ÉTAPES

2.1. Pour 2023, des réunions sont déjà prévues pour le 16 mars, le 27 juin (Journée des MPME), le 28 juin, le 12 octobre et le 7 décembre.

ANNEXE

RÉSUMÉS DES EXPOSÉS

1 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL (ITC)

1.1. Le Centre du commerce international (ITC) a présenté au Groupe de travail sur les MPME un exposé sur les MPME et la facilitation des échanges basé sur son rapport de 2018 intitulé [Supporting SMEs Through Trade Facilitation Reforms: A Policymaker Toolkit](#). L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) est particulièrement important pour les MPME, dont la compétitivité est deux fois plus affectée par les inefficacités commerciales que celle des grandes entreprises. Dans l'AFE, l'ITC a identifié 19 dispositions qui affectent davantage les MPME, positivement ou négativement, et a formulé des recommandations sur la manière d'aborder les réformes en tenant compte de ces entreprises. Outre la ferme recommandation visant à publier des renseignements formulés de manière simple et à mettre en œuvre des solutions couramment utilisées comme les paiements électroniques, l'ITC a identifié les avantages disproportionnés que les MPME pouvaient tirer du statut d'OEA. Toutefois, l'ITC a noté que certains critères liés au volume ou à la fréquence des envois et certaines prescriptions financières, qu'il recommandait d'éliminer, empêchaient parfois ces entreprises d'adhérer aux programmes d'OEA. L'ITC a également noté la nécessité de recourir aux paiements électroniques pour simplifier le processus douanier, en particulier dans les économies où il existe de grands segments de population "non bancarisés" et où de nombreux négociants ne peuvent pas effectuer de transferts d'argent traditionnels. Pour conclure, il a été souligné que "les réformes qui fonctionnent pour les grandes entreprises pourraient ne pas profiter aux MPME, mais les réformes qui fonctionnent pour les MPME profiteront aussi aux grandes entreprises".

2 FONDATION IOTA

2.1. Comme suite à l'exposé présenté le 15 juillet 2022 par l'IOE&IT sur le Trade Logistics Information Pipeline (TLIP) du Royaume-Uni et du Kenya, la fondation IOTA a présenté de façon plus détaillée les travaux qu'elle menait avec TradeMark East Africa pour intégrer le TLIP dans un programme pilote. Sur le fond, elle a noté la nécessité d'harmoniser les normes dans le domaine du commerce afin de numériser et d'automatiser le commerce international. Actuellement, le processus commercial implique toujours beaucoup de documents papier et, avant qu'un fonctionnaire des douanes ait pu voir ces nombreux documents, ceux-ci ont déjà été modifiés à trois à quatre niveaux différents par rapport à la version communiquée par le fournisseur. Au lieu de s'appuyer sur des déclarations, la fondation IOTA travaille à l'utilisation de la chaîne de blocs pour que chaque partie à la transaction ait accès aux renseignements et puisse partager des données en toute confiance. Toutefois, pour que ce système fonctionne, les renseignements doivent être normalisés. Cela permet non seulement d'automatiser les formalités, mais aussi de réduire la charge du processus commercial étant donné que 80% des renseignements sont identiques d'un document à l'autre (par exemple, les coordonnées, le produit, le poids, etc.). Pour conclure, la boîte à outils de l'ICC et de l'OMC sur les normes a été présentée comme un point de départ pour accroître la normalisation.

3 GLOBAL EXPRESS ASSOCIATION (GEA)

3.1. La Global Express Association (GEA), une organisation représentant trois des plus grands transporteurs express mondiaux, à savoir DHL, FedEx et UPS, est revenue vers le Groupe de travail sur les MPME pour présenter deux propositions de processus de recouvrement des droits/taxes visant les envois de faible valeur, ainsi que leurs caractéristiques communes, et une proposition de répertoire mondial des taux de droit et d'imposition. Comme il est indiqué en détail dans deux documents présentés au Groupe de travail sur les MPME (INF/MSME/P/2 et INF/MSME/P/3) et dans l'exposé présenté en 2021 par la GEA, deux grandes options sont proposées pour alléger la charge liée à l'obligation de payer des droits pour les négociants, à savoir un droit forfaitaire simplifié pour toutes les importations passibles de droits en dessous d'un certain seuil *de minimis* ou une structure de classification simplifiée fondée sur des libellés simples avec des taxes/droits variables associés à ces catégories. Ces deux systèmes se caractérisent notamment par leurs "modèles basés sur le vendeur" selon lesquels le vendeur est une source d'information. Ils bénéficieraient d'une coopération transfrontières entre les fonctionnaires des douanes étant donné que les acheteurs doivent payer les droits alors que les vendeurs détiennent les renseignements. Un répertoire mondial, dont la GEA suggère qu'il soit hébergé par l'OMC, pourrait contenir des renseignements sur les taux de droit et d'imposition nationaux, le type de droits simplifiés appliqués, la valeur de seuil,

la liste des produits concernés et la taxe sur les biens et les services/TVA ou les autres taxes, le cas échéant. En fin de compte, un système automatisé fondé sur des renseignements normalisés serait le plus efficace et le plus avantageux pour les entreprises de toutes tailles.

4 RÉUNION D'INFORMATION DU FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL (WEF)

4.1. Le Forum économique mondial (WEF) a organisé une séance d'information sur les paiements transfrontières pour les MPME. Dans son exposé d'introduction, le WEF a souligné l'importance des infrastructures de base et des paiements numériques, en particulier en cas de pandémie. En outre, pour les MPME, l'évolution du paysage numérique a mis en évidence la nécessité de disposer de systèmes de paiement permettant de recourir aux nouveaux services numériques et au commerce électronique, qui sont très utilisés par ces entreprises mais qui se heurtent à des difficultés liées au manque d'infrastructures ou d'interopérabilité ou à la cybercriminalité. Le WEF a conclu par quatre appels à l'action. Le premier visait à la poursuite des investissements dans les infrastructures de base pour l'économie numérique, tant matérielles que réglementaires, comme les lignes directrices de la Loi type sur les documents transférables électroniques. Deuxièmement, le WEF a appelé à un engagement en faveur de systèmes interopérables pour permettre les paiements transfrontières. Troisièmement, le WEF a proposé un engagement en faveur de la coordination internationale en matière d'innovation et de réglementation. Le dernier appel à l'action visait un engagement en faveur d'une coopération multipartite dans l'élaboration de la réglementation. Tout cela est essentiel au fonctionnement des systèmes de paiement numérique transfrontières. Après son intervention, le WEF a présenté les deux autres intervenants pour la séance de partage de connaissances, à savoir des représentants de la BID et de Visa.

4.1 Banque interaméricaine de développement (BID)

4.2. La Banque interaméricaine de développement (BID) a fourni des renseignements sur l'augmentation de l'utilisation des paiements numériques en Amérique latine et a cité le Brésil comme exemple d'économie de premier plan en matière d'adoption et d'utilisation de technologies de paiement innovantes. En fait, le Brésil a adopté un système national de paiement, PIX, qui a permis à plus de 40 millions de personnes d'effectuer leur premier virement bancaire en 2020 et qui s'est développé beaucoup plus vite que les systèmes de paiement d'autres économies. En outre, la BID a présenté un programme conjoint mené avec le WEF intitulé "Payments to Advance Growth for All" (PAGA), qui a été lancé en 2021. Les principaux éléments à retenir du PAGA incluent la nécessité de mettre en place de bonnes pratiques réglementaires pour réduire les obstacles sur les marchés et promouvoir l'innovation, d'encourager la collaboration entre les secteurs public et privé, d'étudier les accords commerciaux numériques pour sécuriser les paiements numériques transfrontières et de promouvoir les nouvelles technologies et l'innovation. Dans l'ensemble, la BID a noté la nécessité d'une interopérabilité entre les systèmes de paiement; l'importance qu'il y avait à permettre les paiements de bout en bout pour les entreprises comme pour les particuliers; les identités numériques, la protection des consommateurs et la cybersécurité; et l'examen des régimes de licences de paiement.

4.2 Visa

4.3. Visa a décrit l'évolution des systèmes de paiement et la manière dont la numérisation de l'économie pouvait favoriser l'équité et l'inclusion. Par exemple, les femmes entrepreneurs créent de plus en plus d'entreprises "nées numériques" et "nées mondiales", en s'appuyant sur les ventes numériques et les exportations dès le lancement de leurs activités. Les paiements transfrontières vont aussi au-delà du commerce traditionnel et du commerce électronique; ils sont étroitement liés aux envois de fonds, qui continuent d'augmenter à l'échelle mondiale. Visa a souligné l'importance de l'interopérabilité des paiements, mais peut-être plus important encore, de l'interopérabilité réglementaire entre les systèmes de paiement des économies. L'une des meilleures pratiques à cet égard citée dans l'exposé était l'Accord sur l'économie numérique entre Singapour et l'Australie. Ce modèle montre comment les économies peuvent envisager la normalisation et l'interopérabilité des paiements numériques afin d'augmenter le nombre d'opérations de paiement sécurisées et fonctionnelles. En fin de compte, pour améliorer l'accès et garantir une économie numérique plus équitable, il faudra s'attacher à offrir aux citoyens la possibilité d'accéder aux réseaux numériques, d'améliorer leurs compétences numériques et de renforcer leur confiance dans les systèmes et produits numériques.
